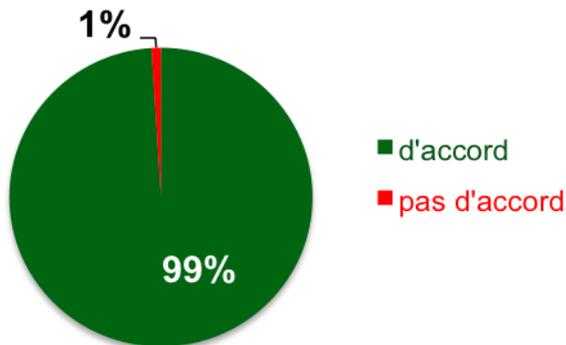


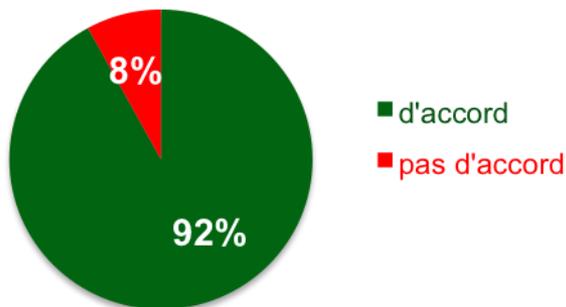
▪ Le développement de l'intercommunalité dépend de l'implication et du volontarisme des élus :



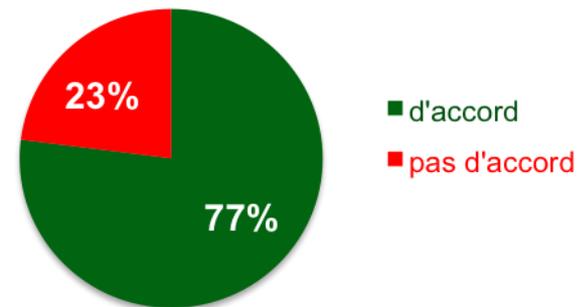
▪ Le travail collaboratif entre communes et communauté est essentiel au développement d'un territoire :



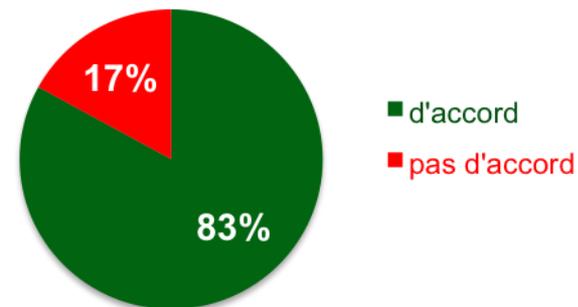
▪ La compétence urbanisme dans sa dimension planificatrice devrait être transférée à l'intercommunalité :



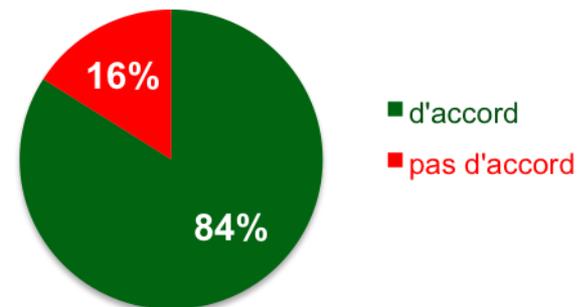
▪ L'intérêt communal prime sur l'intérêt communautaire :



▪ La commune va continuer d'assurer le lien avec le citoyen mais sera petit à petit vidée de ses compétences :



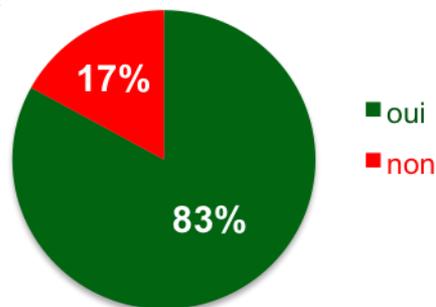
▪ La relation communes-communauté est modifiée avec la réforme fiscale (obligation d'information, concertation sur les taux) :



- D'après les DG, la principale mission caractérisant le métier :

Développeur, porteur de projet	41%
Organisation des services	20%
Défense de l'intérêt communautaire	19%
Management	8%
Gestion	6%
Conseil, expertise	4%
Représentation auprès des autres collectivités	2%

▪ Le métier de DG de communauté est spécifique par rapport à celui de DG d'autres échelons territoriaux :



- Les attributs spécifiques au DG de communauté :

La nature des dossiers et projets : plus complexes et plus structurants	76%
La notion de développement et de mission prospective	52%

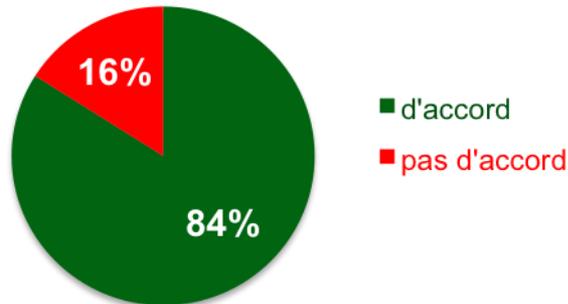
- Les métiers de DG de communauté et de DG de communes vont converger :



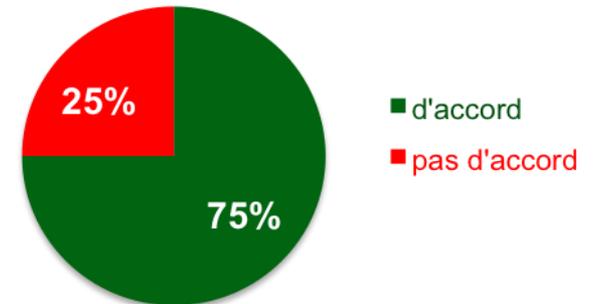
## ▪ Les principales motivations à l'adhésion à l'ADGCF :

Faire partie d'un réseau, développer les contacts	86%
Gagner en compétences et bénéficier des expériences des autres	69%

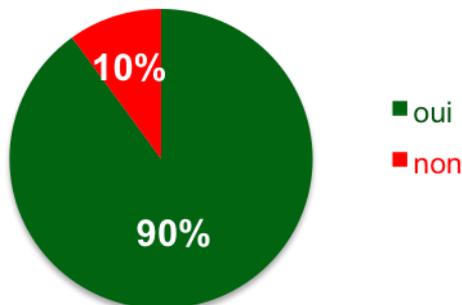
▪ L'ADGCF et l'ADCF doivent entretenir des relations de partenariat, avec l'ADGCF en rôle d'expert de l'intercommunalité :



▪ L'ADGCF doit demeurer un acteur autonome du monde associatif communautaire :



▪ Il est important de développer les actions de l'ADGCF au niveau régional :



▪ Il est important de développer les actions de l'ADGCF au niveau national :

